

AFAA (Association Française des Agents Artistiques)  
<http://www.afa.info/site/>



## L'AFAA a 100 ANS !

C'est le 21 mars 1924 que l'AFAA a vu le jour à l'initiative de Messieurs Dandelot, Kiesgen et de Valmalète, directeurs de bureaux de concerts.

Cette décision de fonder une Chambre Syndicale des Organisateur de Concerts, Conférences, Spectacles sous les auspices du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie avait pour but principal d'assurer la défense de la profession et celle des artistes représentés par leurs agences. Il s'agissait également de garantir le sérieux et le professionnalisme de ses membres moyennant une charte de qualité et de sérieux. Ce sont les buts qui ont été et qui sont toujours poursuivis par la Chambre Syndicale des Agents Artistiques pour La Musique Classique rebaptisée il y a quelques années : Association Française des Agents Artistiques (AFAA).

Le bureau de l'AFAA se compose de quatre membres (Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire Général) ; tous 4 sont des bénévoles. Aujourd'hui la grande majorité des agences françaises pour la Musique Classique sont membres de L'AFAA. En effet à ce jour nous comptons 38 membres dont cinq membres associés (agents français établis à l'étranger).

Depuis la pandémie d'il y a 4 ans, nous avons également entrepris de mieux faire connaître notre métier d'agent, profession mal connue et pas toujours bien considérée. D'autre part, nos liens se sont, dès le mois de mars 2020, encore plus resserrés afin de défendre nos artistes et nos agences avec une solidarité exemplaire qui nous a unis encore davantage et permis d'affronter toutes les difficultés ensemble, ce qui dans la conjoncture actuelle est toujours le cas.

L'AFAA travaille également avec les Associations d'Agents Internationales et Européennes, qu'en qualité de doyenne elle a souvent inspirées et desquelles nous sommes pour certains d'entre nous également membres. Le travail toujours en cours est considérable de même que pour nos collègues étrangers, à savoir que les agents et les artistes soient à nouveau mieux considérés et surtout plus écoutés, notamment par nos gouvernements respectifs. Il nous reste également et surtout à poursuivre un grand travail pour la requalification du statut des artistes, localement et internationalement ainsi que sur la refonte des contrats d'engagements qui se sont avérés remplis de failles ou de clauses abusives, en faisant respecter et en rappelant le droit du travail.

Pour conclure et en quelques mots, voici les fonctions d'un Agent Artistique évoluant dans le milieu de la Musique Classique et de l'Opéra :

- Il est le mandataire des artistes qu'il représente et agit en tant qu'intermédiaire entre l'artiste et les structures et salles de concerts.
- Il doit connaître les instruments et/ou les voix mais également le répertoire et avoir des connaissances artistiques et culturelles.
- Il doit savoir repérer les talents, lancer les carrières, conseiller et encadrer les artistes dans une confiance mutuelle, convaincre et trouver des engagements en proposant les artistes aux décideurs artistiques et aux responsables de casting, négocier des contrats, en assurer le suivi et gérer toutes les questions administratives et logistiques. Il faut donc être multifonction jongler entre l'artistique, le commercial, le juridique, la communication et parfois même avoir des notions de psychologie !

En qualité de Présidente depuis maintenant quelques années, ayant succédé à notre chère Présidente d'Honneur Marie-Anne Pochet de Valmalète, fille de l'un de nos fondateurs, je souhaite longue vie et un très Joyeux 100ème Anniversaire à l'AFAA et à tous ses membres.

Dominique Riber  
Présidente  
AFAA (Association Française des Agents Artistiques)